



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvacluse.fff.fr
Site : <http://grandvacluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

ASSEMBLEE GENERALE



AMICALE DES EDUCATEURS DISTRICT GRAND VAUCLUSE

LUNDI 5 NOVEMBRE 2018 A 18H30
Salle Mont Ventoux au DISTRICT

ORDRE DU JOUR

- * Le mot du Président,
- * Le bilan moral et financier de l'Amicale,
- * L'élection du bureau

A 19h00



Conférence de M. Laurent CHATREFOUX

Entraîneur des Espoirs de l'équipe de France - Observateur en Russie lors de la Coupe du monde

"Retour sur la Coupe du Monde"

Avec la participation de notre ami Laurent LAUZUN

CTR à la Ligue méditerranée - Entraîneur adjoint des U19 de l'équipe de France.

Un apéritif dinatoire clôturera la soirée - Participation : 10 €
(Gratuit pour les Amicalistes)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant le 28 Octobre : amicaleeducateurs84@gmail.com
Ou par téléphone : Mike RIGAUD : 06.70.74.48.54. - Rémy THIABAUD : 06.14.54.62.00

VENEZ NOMBREUX

Tous les acteurs du football sont les bienvenus !!



BULLETIN OFFICIEL NUMERO 11 DU 19 OCTOBRE 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Bureau Exécutif

Réunion du : Lundi 15 Octobre 2018

Présents : MM. MARTINET (Président), HERBERT (Président d'Honneur), GUIZZARDI PASCAL, AUBERT, BEGNIS, MENJAUD.

Assiste à la séance : M. SALIH (Directeur Administratif).

-CHAMPIONNAT D5

Compte tenu des nombreux forfaits dans cette division et du faible nombre de matchs disputés, le Bureau Exécutif décide de rembourser les frais d'engagements aux clubs engagés en D5 qui sont d'un montant de **105€/équipe** soit un montant total de **1995€**.

Le club d'**AVIGNON OUEST FC** ne sera pas remboursé compte tenu qu'il est forfait général dans cette division.

-JOURNEES D'ACCUEIL

Une situation a été effectuée au regard des clubs absents et non excusés sur les différentes journées d'accueil.

Le Comité de Direction renouvelle le fonctionnement de la saison dernière, à savoir que **les clubs absents** sur ces journées d'accueil **se verront pénalisés** d'une amende de **50€/plateau**.

Cette amende sera intégralement reversée au club organisateur qui a dû faire face à une organisation pour le nombre d'équipes inscrits.

De plus, le Comité de Direction prend à sa charge les goûters organisés par les clubs d'accueil, soit 150€/club.

Site de SARRIANS

ALTHEN SC – AUTRE PROVENCE US – BARTHELASSE US – CAROMB SC – ST SATURNIN LES AVIGNON US – VILLENEUVE FC

Soit 300€ à reverser au club de SARRIANS COM.

150€ à créditer sur le compte de SARRIANS COM au titre des goûters.

Site d'ORANGE

AUTRE PROVENCE US – BOUCHET FC – CAROMB SC – NYONS FC - VAISON O – VALREAS US

Soit 300€ à reverser au club d'ORANGE FC.

150€ à créditer sur le compte d'ORANGE FC au titre des goûters.

Site de GADAGNE

AVIGNON CFC – AVIGNON OUEST – LES VIGNERES FC – MONTFAVET SC

Soit 200€ à reverser au club de GADAGNE SC.

150€ à créditer sur le compte de GADAGNE SC au titre des goûters.

Site de ROBION

BONNIEUX LACOSTE ASJ – MAUSSANE ESVB

Soit 100€ à reverser au club de CALAVON FC.

150€ à créditer sur le compte de CALAVON FC au titre des goûters.

Site de VELLERON

BONNIEUX LACOSTE ASJ – GOULT ROUSSILLON – OM LUBERON

Soit 150€ à reverser au club de VELLERON SO.

150€ à créditer sur le compte de VELLERON SO au titre des goûters.

Site de CHATEAURENARD

CABANNES CO – MONTFAVET SC – VILLENEUVE FC

Soit 150€ à reverser au club de CHATEAURENARD FA.

150€ à créditer sur le compte de CHATEAURENARD FA au titre des goûters.

Site de COURTHEZON

BOUCHET FC – CAROMB SC – VAISON O - VALREAS US

Soit 200€ à reverser au club de COURTHEZON SC.

150€ à créditer sur le compte de COURTHEZON SC au titre des goûters.

Site de CAVAILLON

CHATEAURENARD FA – GOULT ROUSSILLON – PAY D'APT – MAUSSANE ESVB – MOLLEGES FC – MOURIES ENT – ROGNONAS SC – ST ETIENNE DU GRES

Soit 400€ à reverser au club de CAVAILLON ARC.

150€ à créditer sur le compte de CAVAILLON ARC au titre des goûters.

Site de MONDRAGON

NYONS FC – VAISON O.

Soit 100€ à reverser au club de MONDRAGON SC.

150€ à créditer sur le compte de MONDRAGON SC au titre des goûters.

-ENTENTE

1/Le Bureau Exécutif est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **SARRIANS COM** et **LORIOLE JS** dans les catégories **U6/U7, U8/U9 et U12/U13**.

Le Bureau Exécutif émet un avis favorable pour ces ententes et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

Ces ententes évolueront sous le nom de **SARRIANS/LORIOLE**.

Il est rappelé que chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 4 licenciés dans la catégorie de l'entente.

-NOMINATION ARBITRES

Le Jury placé sous la présidence de **M. Marc MARTINET**, nomme les arbitres stagiaires suivants suite à leur examen du 13 Octobre 2018 qui s'est déroulé au District Grand Vaucluse :

BEN MALEM	Mohamed	BC ISLE
BEN MALEM	Abdellatif	BC ISLE
CACHEUX	Sébastien	AVIGNON AC
CHABAUD	Jules	MOLLEGES FC
DOUAIRI	Aziz	ST JEAN DU GRES
EL ALLAOUI	Amin	CAUMONT FC
GALERAN	Cyril	VEDENE AC
MASSOUAB	Rayan	CAVAILLON ARC
ZEGHLI	Alaeddine	ST REMY AS
EL MIFTAIM	Hassan	INDEPENDANT

Soit 10 arbitres stagiaires, félicitations à tous.

-COUPE DE FRANCE

Le Comité de Direction tient à féliciter les clubs de **COURTHEZON SC** et **PERNES ESP** pour leur brillante qualification pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France. Le club du **PONTET GRAND AVIGNON 84** jouera quant à lui son match en retard ce Mercredi 17/10/2018 à 19h30. En espérant que le même sort lui sera réservé en se qualifiant également pour le 6^{ème} tour.

Les clubs de **COURTHEZON SC** et **PERNES ESP** ne pourront malheureusement pas disputer la Coupe Grand Vaucluse car il résulte des dispositions de l'article 6 du Règlements des Coupes que :

- (...) Les clubs entreront dans cette compétition dès leur élimination de la Coupe de France, et ce, jusqu'au **8ème de finale de la GRAND VAUCLUSE** (...).

Considérant que le 8^{ème} de Finale de la Coupe Grand Vaucluse se déroulera également en même temps que le 6^{ème} tour de la Coupe de France, ce qui explique que ces deux clubs ne pourront participer à cette coupe départementale.

Considérant et afin de défendre l'intérêt de l'élite, la Commission des Compétitions proposera pour la prochaine saison au Comité de Direction une modification de son calendrier de coupes afin que certains tours de Coupe de France ne se déroulent pas en même temps que le 8^{ème} de Finale de la Coupe Grand Vaucluse.

Cette modification permettra ainsi d'être toujours en adéquation avec la réglementation mais permettra aussi aux clubs qualifiés lors du 6^{ème} tour de la Coupe de France de pouvoir tout de même disputer la Coupe Grand Vaucluse (sous certaines conditions).

-ASSEMBLEE GENERALE ETE 2019

La date de l'assemblée Générale d'été 2019 du District a été initialement fixée au Samedi 29/06/2019.

Considérant que nous venons d'apprendre que la Ligue Méditerranée a également fixée la date sa traditionnelle AG à la même date.

De ce fait, nous ne pouvons pas maintenir cette date pour notre AG.

Par conséquent, nous vous tiendrons ultérieurement de la date définitive.

-MANIFESTATIONS

REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD	25-oct.	Maison des Associations
REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC	27-oct.	Stade Pierre BAIZET à 11h00
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON	19-oct.	Salle Polyvalente de la Roquette à 18h30
AG HIVER DISTRICT LES ANGLES	24-nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC		A définir
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES		A définir
AG HIVER FFF	8-déc.	
AG HIVER LIGUE	15-déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	LIEU A DETERMINER
JOURNEE L & FOOT	8-mai	
FINALE ROUMAGOUX	30-mai	
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	A DETERMINER
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	A DETERMINER

FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	
FINALES AVENIR	8-juin	
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	
AG ÉTÉ DISTRICT	A définir	COURTHEZON

LECTURE DU COURRIER

LIGUE MEDITERRANEE

Nous transmettant le tirage du 3^{ème} Tour de la Coupe de France Féminine.

Transmis Commission compétente.

MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS

Nous transmettant des documents relatifs au lancement de la 16^{ème} Edition du mouvement « Fais nous Rêver », organisée par l'Agence pour l'Éducation par le Sport.

Transmis aux clubs.

MONTEUX FCF

Nous transmettant une invitation pour la mise à l'honneur des personnes qui soutiennent le club.

Remerciements.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 17 Octobre 2018

Présents : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN, GONDRAN. MM. CRESPIAN, ILAFKIHEN, ROCHER.

Excusé(s) : M. SOLER.

NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 57 : AVIGNON AC / DENTELLES FC U15 - D1 du 14/10/2018.
 DOSSIER N° 58 : CABANNES CO / VISAN NYONS - D2 F à 8 du 14/10/2018.
 DOSSIER N° 59 : MORNAS SO / ORANGE GRES US - D5 du 07/10/2018.
 DOSSIER N° 60 : ST ANDIOL O. / ST REMY AS - D2 F à 8 du 07/10/2018.
 DOSSIER N° 61 : CADEROUSSE US / JONQUIERES SC - D1 F à 11 du 07/10/2018.

CORRESPONDANCE

PAYS D'APT FOOTBALL : M. Auguste BOIX, pris note du courrier du 09/10/2018 concernant le match ST JEAN DU GRES / PAYS D'APT en U15 D2 du 07/10/2018.

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 57 : **AVIGNON AC / DENTELLES FC U15 - D1 du 14/10/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. BOUDOU Ludovic, Dirigeant de DENTELLES FC.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation des joueurs et dirigeants :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - FOURNET Théo, | - BOTELLA Dimitri, |
| - AFROUN Abdelrahman, | - CARLE Matéo, |
| - ALABERT Lucas, | - HEREUER Elain, |
| - AUDET Adrian, | - ABDOURABBIH Wadie, |
| - SALVAGGIO Paul, | - SAHBY Fahd, |
| - MILOUDI Hamza, | - BOCHET Mattéo, |
| - FARS Youssef, | - BENALI Malika, |
| - YDER Zinedine, | - FOURNET Patrick, |
| - AICHOIR Laid, | |

Au motif que ces « *joueurs et dirigeants ont été enregistrés moins de 4 jours francs avant la date de cette rencontre* ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date de 15/10/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que les joueurs :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - FOURNET Théo, | - BOTELLA Dimitri, |
| - AFROUN Abdelrahman, | - CARLE Matéo, |
| - ALABERT Lucas, | - HEREUER Elain, |
| - AUDET Adrian, | - ABDOURABBIH Wadie, |
| - SALVAGGIO Paul, | - SAHBY Fahd, |
| - MILOUDI Hamza, | - BOCHET Mattéo, |
| - FARS Youssef, | - YDER Zinedine, |

étaient bien qualifiés à la date de la rencontre et pouvaient prendre part à celle-ci.

Les Dirigeants ne sont pas concernés par une quelconque date de qualification. Seuls les joueurs sont concernés par la restriction de la qualification.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain : AVIGNON AC / DENTELLES FC = 2 à 2.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 58 : **CABANNES CO / VISAN NYONS - D2 F à 8 du 14/10/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme EYRAUD Pauline, Capitaine de CABANNES CO.

Cette réserve porte sur la participation de l'ensemble des joueuses de VISAN/NYONS au motif que « *des joueuses de VISAN/NYONS sont susceptibles d'avoir participées au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou dans les 24h* ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 14/10/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification de la feuille de match de l'équipe 1 de VISAN/NYONS / BONNIEUX du 30/09/2018, il s'avère que les joueuses :

- MARQUIS Candice,
- PETIT Noelle,
- FOURNIER Ludivine,
- RIBIER Johana,
- DROUET Priscilia,

Ont participé à cette rencontre et ne pouvaient donc pas participer à la rencontre CABANNES CO / VISAN NYONS.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à VISAN NYONS pour en porter bénéfice à CABANNES CO (Art. 65, Alinéa 2 des Règlements District Grand Vaucluse).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 59 : MORNAS SO / ORANGE GRES US - D5 du 07/10/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ORANGE GRES US n'a pas paramétré cette équipe sur la tablette la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'ORANGE GRES US d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner :

1/ Le club d'ORANGE GRES US d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

2/ Le club de MORNAS SO d'une amende de 25 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 60 : ST ANDIOL O. / ST REMY AS - D2 F à 8 du 07/10/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de ST REMY AS n'a pas paramétré la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de ST REMY AS d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu les rapports de ST REMY AS et de ST ANDIOL O.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 61 : CADEROUSSE US / JONQUIERES SC - D1 F à 11 du 07/10/2018.

Infraction au Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de CADEROUSSE US n'a pas présenté la tablette et a refusé d'utiliser la tablette de JONQUIERES SC.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de CADEROUSSE US d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.

Vu les rapports de CADEROUSSE US et de JONQUIERES SC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 Octobre 2018

Délégués du Comité de Direction : Melle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, THON, PEGOUD, SPADAFORA, MAIZEROI.

Excusés : MM. AJJANI R, BOUAISS, AJJANI H.

Assiste à la séance : Mme ANDREO.

INFORMATIONS ARBITRES

Les licences suivantes sont arrivées ; venir les retirer au District :

AARAB Moumène, club de VISAN JS,
ABDANE Ossama, club de MAILLANE SDE,
ABDELHAK Mohamed, club de MALAUCENE RG,
AGZIRIN Zakaria, club de VAL DURANCE FA,
AJJANI Hicham, club ST ROMAIN O.,
AJJANI Rachid, INDEPENDANT,
ALLAMI Aissam, INDEPENDANT,
AMRHEIN Alexandre, club de MAILLANE SDE,
AMZIANE Abdelilah, club d'ORANGE GRES US,
ANTOINE Marc, Indépendant.
AUBERT Anthony, club de ST ETIENNE DU GRES,
AUBERT Thomas, club de SERIGNAN US,
AZARD Louis, club d'ETOILE AUBUNE,
BENZAËCH Vincent, club de LE PONTET GD AV. 84,
BOGAERT Matthieu, club de LA TOUR D'AIGUES US,
BONNEL Tom, club de MONDRAGON SC,
BOUAISS Fouad, club de LES ANGLES EMAF,
BOUASLA Yassine, club de MONTFAVET SC,
BOUBKARI Abid, club d'AVIGNON US,
BRICHARD Steve, club de LES VIGNERES FC,
CAMPAGNA François, club de GORDES ESP,
CARNET Kevin, club de CADEROUSSES US,
CARTIER Alexandre, club de PERTUIS USR,
CHACHA Abdelmajid, club de MAILLANE SDE,
CHAOUCH Bilal, club d'AVIGNON AC,
CHATI Samir, club de NOVES O.,
CHAZAL Stéphanie, club de MONTEUX FCF,
CONTRERAS Francisco, club de LE THOR US,
DALMAS Sébastien, club de PERTUIS USR,
DARRAZI Najim, club d'AUTRE PROVENCE,
DHEM Otmane, club de MONDRAGON SC,
DJELASSI Sofian, club de VAL DURANCE FA,
DONADIO Julien, INDEPENDANT,
DUONG Stéphane, club de MAUSSANE ESVB,
EFE Gabriel, club de CALAVON FC,
EFE Mathieu, club de TRAVAILLAN FC,
EFE Sezai, club de BOLLENE RCB,
EL BAHRAOUI Amine, club de GADAGNE SC,
EL HAMZAOUI Samir, club de RASTEAU AS,
EL HASSOUNI Abdellah, INDEPENDANT,
EL KADI Nawfal, club de LE PONTET GD AV. 84,

EL KALAI Nassim, club de MONTEUX O.,
EL KANIZI Ilyasse, club de VEDENE AC,
EL KANIZI Yassine, club de VEDENE AC,
EL KHATIRI Amine, INDEPENDANT,
EL MAZZOUFI El Yase, club de MONTEUX O.,
EL MEKHFI Abdelaziz, club de SARRIANS COM,
ELKHATIRI Salim, club d'EYRAGUES O.,
ERRAKHAOUI Jamal, INDEPENDANT,
FATNASSI Balir, INDEPENDANT,
GUENFOUD Abdelali, INDEPENDANT,
HAMMOUCH Abdelkader, club d'ORANGE FC,
IKAN Hafid, club de LE PONTET GD AV. 84,
IKAN Mohamed, club de CARPENTRAS FC,
JAMALI Youssef, club de MAUSSANE ESVB,
KADDOURI Mohamed, club de MONTEUX O.,
KEBBOUR Zineddine, club de SORGUES ESP,
KHETTAR Rami, club de CAVAILLON ARC,
KORIKO Fayed, club d'ISLE BC,
LABIDI Oussema, club de CALAVON FC,
LEQUIEN Mickaël, club d'ENTRAIGUES US,
M'HAYA Youssef, club de ST REMY AS,
MARQUIER Gérard, club de GRAVESON ENT,
MARTIN Lucas, club de MORIERES ACS,
MARTINEZ Dorian, club de LE THOR US,
MARTINEZ Mathias, club d'AUTRE PROVENCE,
MASSASSI Adil, club de MAILLANE SDE,
MEFEDJEKH Dilm, club d'ENTRAIGUES US,
MERZOUG Abdelkarim, club de VELLERON SO,
MERZOUG Bilel, club de VELLERON SO,
MERZOUG Yassine, club de VELLERON SO,
NICAUD Mickaël, club de VENTOUX SUD FC,
PALUD Dorian, club de LAPALUD US,
POIRSON Frédéric, club de CAMARET AS,
RHAZALI Aimad, club de PERNES ESP,
ROSSO Llyod, club de PERNES ESP,
RUND Annis, club d'AVIGNON AC,
SAHBI Jamal, club d'ORANGE FC,
SAHKI Rayan, INDEPENDANT,
SAIDI Essam, club de CAUMONT FC,
SIBGUI Ayoub, club de ST REMY AS.
SULPICE Romain, club de CHEVAL BLANC FC,

THUY David, club d'EYGALIERES US,
YAMLOUNI Noaaman, club de JONQUIERES SC,
ZAHIRI Abderrazzak, club d'AVIGNON CFC,

ZAIM Rachid, club d'ENTRAIGUES US,
ZEGHLI Mourad, club d'EYGALIERES US,

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres : le Mardi de 18h00 à 19h00.

TESTS ECRIT ET PHYSIQUE - OBLIGATOIRES

Samedi 3 Novembre 2018

Stade Muratori à CAMARET,
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

Mercredi 7 Novembre 2018

Stade de la Souvine à MONTFAVET,
Départs à 19h00, 19h30 et 20h00.
Test écrit au District à partir de 18h30.

Samedi 10 Novembre 2018

Complexe sportif du JAS à CABANNES,
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

Pas plus de 15 Arbitres/session. Prévoir stylo et bouteille d'eau.

CORRESPONDANCES

CLUB

ST JEAN DU GRES ENT. : Reçu vos félicitations transmis à l'Arbitre.

ARBITRES

M. LEQUIEN M. : Noté votre disponibilité les 13 et 14/10/18.
M. DUONG S. : Lu, pris note.
M. TABICH O. : Lu, pris note.
M. LERAY B. : Lu, pris note.
M. DHEM O. : Lu, pris note.
M. DONADIO J. : Reçu votre nouveau RIB.
M. ESSAHRAOUI K. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 14/10/18.
M. ZAIM R. : Courrier transmis au responsable des désignations.
M. EL IDRISSE J. : Noté l'absence de l'Arbitre assistant à la rencontre du 14/10/18.
M. BOUBKARI A. : Reçu votre certificat.

INDISPONIBILITES

M. LEQUIEN M. : Du 20 au 21/10/18.	M. ERRAKHAOUI J. : Du 20 au 21/10/18.
M. CHAUVIN T. : Le 21/10/18.	M. BOUBKARI A. : Du 14 au 21/10/18.
M. KARA ALI A. : Le 20/10/18.	M. MAREC F. : Le 18/11/18.
M. LEQUIEN M. : Du 19 au 22/10/18.	M. AUBERT A. : Du 27 au 29/10/18.
M. MERIAMA D. : Le 21/10/18. Du 03 au 04/11/18.	M. GUIMONNEAU C. : Le 18/11/18.
M. DUONG S. : Du 20 au 21/10/18. Du 01/11/18 au 31/12/18.	M. NICAUD M. : Du 15/10/18 au 08/07/19 le Samedi.
M. LAURENT A. : Le 18/11/18.	M. BEJAOUI N. : Le 28/10/18. Le 17/11/18. Le 01/12/18. Le 15/12/18.
M. BOUAISS F. : Du 20 au 21/10/18.	M. TABICH O. : Le 27/10/18.
M. CARTIER A. : Du 20 au 21/10/18.	
M. LOUNISSA R. : Le 10/11/18. Le 17/11/18. Le 24/11/18. Le 01/12/18. Le 08/12/18. Le 15/12/18.	

NUMEROS IMPORTANTS

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.
M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 15 Octobre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. M. CHAUMARD, YUSTE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D3

Match n° 50483.1 : **ES SUD LUBERON / VAL DURANCE FA** du 21/10 se jouera à **LAURIS** à **15h00**.

D5

Match n° 51120.1 : **ES SUD LUBERON / GOULT ROUSSILLON AVENIR** du 21/10 se jouera à **LAURIS** à **13h00**.

SECTEUR COUPE

TIRAGE COUPE

En présence de la Commission des Compétitions Seniors.

Clubs présents : MONTFAVET SC, DENTELLES FC, MAILLANDE SDE.

Sur le terrain du premier nommé.

1/8^{ème} DE FINALE COUPE GRAND VAUCLUSE

Parrainage « SPORT 2000 »

Matches à jouer le 28/11/2018 à 14h30.

Exempts : CAUMONT FC et SORGUES ESP.

**LE TIRAGE DES CADRAGES DES COUPES ULYSSE FABRE ET ROUMAGOUX
SE FERA APRES LE 1/8 DE FINALE DE LA COUPE GRAND VAUCLUSE DU 28/10.**

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 Octobre 2018

Présents : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), POLI, ABEILLE, DANY. Mmes NICOLAS, MAULET.

Excusé : M. CRUZEL.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

à faire parvenir avant le 23/10/2018 sous peine de match perdu.

U17 D3

== Poule C

Le match n° 51988.1 : **CAVAILLON ARC2 / TARASCON FC** du 07/10/2018.

U15 D3

== Poule B

Le match n° 52078.1 : **VAISON O.** / JONQUIERES SC du 07/10/2018.

U17

U17 D1 (Excellence)

Le match n° 51306.1 : **VEDENE AC / MONTEUX O.** du 14/10/2018 se jouera le **28/10/2018**.

U17 D2 (Pré-Excellence)

== Poule A

Le match n° 51438.1 : **VEDENE AC 2 / MONTEUX O.2** du 14/10/2018 se jouera le **21/10/2018**.

Le match n° 51464.1 : **COURTHEZON SC / AUTRE PROVENCE US** du 11/11/2018 se jouera le **28/10/2018** à 10h30.

U15

U15 D1 (Excellence)

Le match n° 51369.1 : **LE PONTET GD AV. US / ORANGE FC** du 14/10/2018 se jouera le **21/10/2018** à 10h30.

U15 D2 (Pré-Excellence)

== Poule A

Le match n° 51567.1 : **LE PONTET GD AV. US 3 / ORANGE FC 2** du 14/10/2018 se jouera le **21/10/2018** à 9h00.

COUPES

GRAND VAUCLUSE

U15

Le match n° 52643.1 : **VENTOUX SUD FC / TOUR D'AIGUES US** prévu le 21/10/2018 se jouera le **20/10/2018** à 10h30.

Le match n° 52629.1 : **COURTHEZON SC / NYONS FC** prévu le 21/10/2018 se jouera le **20/10/2018** à 14h30.

TIRAGE GRAND VAUCLUSE U19

MARDI 23 OCTOBRE 2018 A 18H00 AU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

Cadrage à jouer le 03/11/2018.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 Octobre 2018

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidente), COLOMBI. MM. PEGAS, BES, BRIEU, MASSANO, GARCIA.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, CATALANO. M. MALLAMACI.

Assistent à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District). Mme CHAMBON (CTD DAP).

ATTENTION

Les clubs U18F et U15F souhaitant se rendre au match de l'Equipe de France à Nice le 10/11/18 devront le signaler à la Commission.

Les clubs devront anticiper, si besoin, le report de leur match du 10/11/18 en l'avancant pendant les vacances, un soir en semaine sur terrain homologué en éclairage, un mercredi ou le samedi matin 10/11/18 ; ceci afin que les brassages soient terminés au 11/11/18 et qu'ainsi le championnat puisse débiter au plus tôt.

CORRESPONDANCE

TARASCON FC : Le changement de terrain doit être signalé au District **8 jours avant la rencontre.**

COURTHEZON SC : Pris note de l'engagement d'une deuxième équipe U15 F après les brassages.

BONNIEUX FC : Pris note de votre courrier.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT U15 F – D1

== POULE A

BOLLENE RB : Forfait général.

Match n° 52498.1 : **PERTUIS USR 2 / LAPALUD US 1** du 20/10/2018 est reporté au **27/10/2018 à 14h30**. Accord des 2 clubs et de la commission.

Match n° 52494.1 : **VEDENE AC 1 / MONTEUX FC 1** du 13/10/2018 se jouera le **03/11/2018 à 17h30**.

== POULE C

Match n°52529.1 : **COURTHEZON SC 1 / ST JEAN GRES/FONTVIEILLE 2** du 10/11/2018 à 14h30 est inversé et devient **ST JEAN GRES/FONTVIEILLE 2 / COURTHEZON SC 1**. Le match se jouera sur le stade de **FONTVIEILLE à 14h30**.

CHAMPIONNAT ADULTES À 8 – D2

== POULE A

NOVES O. : Tous les matchs de championnat et de coupes se joueront au stade de **Bonpas**.

SECTEUR COUPES

TIRAGE COUPE

En présence du Vice-Président du District, M. GUIZZARDI et des membres de la Commission Féminine.

Clubs présents : CADEROUSSE US, BARBENTANE O., LES ANGLES EMAF, MONTEUX FCF, ETOILE D'AUBUNE.

Sur le terrain du premier nommé.

1^{ER} TOUR COUPE CHABAS

Matches à jouer le 11/11/2018 à 10h30.

1^{ER} TOUR COUPE DE L'AMITIE

Matches à jouer le 02/12/2018 à 10h30.

VOIR TIRAGE SUR LE SITE DU DISTRICT.

Les clubs devront regarder la disponibilité des terrains et nous donner s'il y a lieu un autre horaire.

REGLEMENTS DES COUPES

En cas d'indisponibilité d'utiliser leur terrain, les clubs recevants doivent impérativement fournir un terrain de repli ou inverser la rencontre **avec l'accord du club adverse, sous peine de match perdu.**

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 12 Octobre 2018

Présents : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, MAUREAU, THIABAUD, VOULET.

Assistent : Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER.

Excusés : MM. GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction), PLUQUET, ZANDOMENEGHI.

CATEGORIE U12-U13

Calendrier Prévisionnel U12/U13 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6

15-sept		26-janv	Rattrapages
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	J4	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

POULES DES BRASSAGES U12-U13

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U12)	
A	ARC CAVAILLON 1	A	ORANGE FC 1	A	DENTELLES FC 2
B	CALAVON FC 1	B	DENTELLES FC 1	B	ESPE. PERNES 2
C	SUD LUBERON ES 1	C	ETOILE D'AUBUNE 1	C	ESPE. SORGUES 2
D		D	ESPE. SORGUES 1	D	ACS MORIERES LES AVI 2
E	AS ST REMY 1	E	SC COURTHEZON 1	E	BC ISLE 2
F	FC VILLENEUVE 1	F	O. MONTEUX 3	F	AC AVIGNON 3
G		G	O. MONTEUX 1	G	AC AVIGNON 4
H	FA CHATEAURENARD 1	H	A.C. VEDENE 1	H	CALAVON FC 2
I	AC AVIGNON 1	I	US LE PONTET 1	I	O. MONTEUX 2
J	CFC AVIGNON 1	J	SC MONTFAVET 1	J	FC TARASCON 2
K	FC AVIGNON OUEST 1	K		K	ARC CAVAILLON 2
L		L		L	CFC AVIGNON 2

NIVEAU 2

POULE 4		POULE 5		POULE 6		POULE 7	
A	ORANGE FC 2	A	AS BEDARRIDES 1	A	AC AVIGNON 2	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	US CADEROUSSE 1	B	FC CARPENTRAS 1	B		B	BC ISLE 1
C	AS CAMARET 1	C	ESP. PERNES 1	C	FC AVIGNON OUEST 2	C	
D	NYONS FC 1	D	ESP. SORGUES 3	D	EMAF LES ANGLES 1	D	US LE THOR 1
E	US AUTRE PROVENCE 1	E	SC COURTHEZON 2	E	FC VILLENEUVE 2	E	OPPEDE MAUBEC 1
F	US GRES ORANGE 1	F	AC VEDENE 3	F	O. BARBENTANE 1	F	US TOUR AIGUES 2
G	AS PIOLENC 1	G	AC VEDENE 2	G	ST. MAILLANE 1	G	US TOUR AIGUES 1
H	RC PROVENCE 1	H	ETOILE D'AUBUNE 2	H	ENT. ST JEAN DU GRES 1	H	USR PERTUIS 1
I	SC JONQUIERES 1	I	US LE PONTET 2	I	FA VAL DURANCE 1	I	SO VELLERON 1
J	US VALREAS 1	J	SC MONTFAVET 2	J	AS ST REMY 2	J	FC CHEVAL BLANC 1
K		K	ACS MORIERES LES AVI 1	K	FC TARASCON 1	K	PAYS D'APT 1
L		L		L	SC ROGNONAS 1	L	

NIVEAU 3

POULE 8		POULE 9		POULE 10	
A		A	SC CAROMB 1	A	FA CHATEAURENARD 2
B	AS CAMARET 2	B	FC CARPENTRAS 2	B	O. EYRAGUES 1
C	SC COURTHEZON 3	C	RG MALAUCENE 1	C	FC MOLLEGES 1
D	MONDRAGON MORNAS 1	D	O. MONTEUX 4	D	AVIGNON US 2
E	US LAPALUD 1	E	VENTOUX SUD FC 1	E	US PLAN D'ORGON 1
F	ORANGE FC 3	F	FC ENTRAIGUES 1	F	CFC AVIGNON 3
G	US GRES ORANGE 2	G	US LE PONTET 3	G	US AVIGNON 1
H	AS PIOLENC 2	H	US ST SATURNIN 1	H	FC VILLENEUVE 3
I	RC PROVENCE 2	I	US LE THOR 2	I	CALAVON FC 3
J	SC JONQUIERES 2	J	GORDES ESP. 1	J	SUD LUBERON ENT. 2
K	L'ETOILE D'AUBUNE 3	K	CS SARRIANS 1	K	FC LES VIGNERES 1
L	JS COMTAT VENAISSIN 1	L	US ST DIDIER 1	L	NOVES O. 1

NIVEAU 4

POULE 11		POULE 12		POULE 13	
A	AS BEDARRIDES 2	A	FA VAL DURANCE 2	A	USR PERTUIS 2
B	DENTELLES FC 2	B	ST MAILLANE 2	B	US TOUR AIGUES 3
C	ESPE. PERNES 3	C	ENT. GRAVESON 1	C	CALAVON FC 3
D	CS SARRIANS 2	D	FC AUREILLE 1	D	CAUMONT FC 1
E	O. VAISON 1	E	O. EYRAGUES 2	E	SC GADAGNE 1
F	JS VISAN 1	F	ES BOULBON 1	F	GOULT ROUSSILLON 3
G	SC JONQUIERES 3	G	FA CHATEAURENARD 3	G	GOULT ROUSSILLON 2
H	FC NYONS 2	H	FC VILLENEUVE 4	H	SOC VILLELAURE 1
I	ESPE. SORGUES 4	I	US BARTHELASSE 1	I	ACS MORIERES 3
J	US AUTRE PROVENCE 2	J	CO CABANNES 1	J	PAYS D'APT 2
K	VENTOUX SUD FC 2	K	ESVB MAUSSANE 1	K	
L	US ST DIDIER 2	L	O. BARBENTANE 2	L	

CATEGORIE U10-U11

Calendrier Prévisionnel U10-U11
Saison 2017/2018

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Challenge Départemental
22-sept		02-févr	7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	1
27-oct		09-mars	2
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	1	23-mars	3
17-nov	2	30-mars	4
24-nov	3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	4	20-avr	
15-déc	5	27-avr	5
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental

29-déc		11-mai	6
05-janv		18-mai	7
12-janv	Ratt	25-mai	Ratt
19-janv	6	01-juin	

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U10)		POULE 4 (U10)	
A	CAMARET AS 1	A	AC AVIGNON 1	A	DENTELLES FC 2	A	CALAVON FC 2
B	DENTELLES FC 1	B	AVIGNON CFC 1	B	MONDRAGON MORNAS 2	B	TOUR AIGUES US 2
C	ORANGE FC 1	C	AVIGNON OUEST FC 1	C	AC AVIGNON 2	C	VELLERON SO 2
D	ORANGE GRES US 1	D	AVIGNON US 1	D		D	
E	PERNES ESP 1	E	CALAVON FC 1	E	AVIGNON CFC 2	E	CHATEAURENARD FA 2
F	MONTEUX O. 1	F		F	MONTEUX O. 2	F	NOVES O. 2
G		G		G	BARBENTANE O. 2	G	CAVAILLON ARC 2
H	LE PONTET US 1	H		H	SORGUES ESP. 2	H	ISLE BC 2
I	MONTFAVET SC 1	I	ST REMY AS 1	I		I	
J	VEDENE AC 1	J	BARBENTANE O. 1	J		J	
K	VILLENEUVE FC 1	K	LES ANGLÉS EMAF 1	K		K	
L	PIOLENC AS 1	L		L		L	

NIVEAU 2

POULE 5		POULE 6		POULE 7		POULE 8		POULE 9	
A	BOLLENE RCB 1	A	CARPENTRAS F.C. 1	A	MAUSSANE ES 1	A	GADAGNE SC 1	A	CAVAILLON ARC 1
B	BOLLENE RCB 2	B	VEDENE AC 2	B	MOLLEGES FC 1	B	ISLE BC 1	B	
C	COMTAT VENAISIN 1	C	PERNES ESP 2	C	MOURIES ENT 1	C	LE THOR U.S 1	C	PAYS D'APT 1
D	COURTHEZON SC 1	D	VENTOUX SUD FC M/B 1	D	ST JEAN GRES FONTV. 1	D	VELLERON SO 1	D	PERTUIS USR 1
E	DENTELLES FC 3	E	LE PONTET US 2	E	ST JEAN GRES FONTV. 2	E	MORIERES ACS 1	E	SUD LUBERON 1
F	JONQUIERES SC 1	F	SORGUES ESP. 1	F	ST REMY AS 2	F	MAILLANE SDE 1	F	TOUR AIGUES US 1
G	NYONS FC 1	G		G	TARASCON FC 1	G	LES ANGLÉS EMAF 1	G	VAL DURANCE FA 1
H	ORANGE FC 2	H	VEDENE AC 3	H	CHATEAURENARD FA 1	H	VILLENEUVE FC 2	H	CHEVAL BLANC FC 1
I		I	MONTFAVET SC 2	I	AVIGNON US 2	I	AVIGNON OUEST FC 2	I	VAL DURANCE FA 2
J		J		J		J		J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 3

POULE 10		POULE 11		POULE 12		POULE 13		POULE 14	
A	AUTRE PROVENCE 1	A	CAROMB SC 1	A	AC AVIGNON 3	A	BARBENTANE O. 3	A	BON LAC ASJBL 1
B	BOUCHET US 1	B	VENTOUX SUD FC 2	B	ST SAT AVIGNON US 1	B	EYRAGUES O. 1	B	GORDES ESP. 1
C	CADEROUSSE US 1	C	COURTHEZON SC 2	C	AVIGNON US 3	C	MAILLANE SDE 2	C	
D	CAMARET AS 2	D	ST DIDIER US 1	D	LE PONTET US 3	D	NOVES O. 1	D	OM LUBERON 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 1	E	MALAUCENE RG 1	E	MORIERES ACS 2	E	TARASCON FC 2	E	PAYS D'APT 2
F	LAPALUD US 1	F	MONTEUX O. 3	F	VILLENEUVE FC 3	F	LE THOR U.S 2	F	
G	LAPALUD US 2	G	PERNES ESP 3	G	ENTRAIGUES FC 1	G	PLAN D'ORGON US 1	G	LES VIGNERES FC 1
H	ORANGE GRES US 2	H	E.AUBUNE 1	H	AVIGNON CFC 3	H	GADAGNE SC 2	H	CALAVON FC 3
I	RC PROVENCE 1	I	CARPENTRAS F.C. 2	I	JONQUIERES SC 2	I	ROGNONAS SC 1	I	SUD LUBERON 2
J	VALREAS US 1	J	VENTOUX SUD FC 3	J		J	PLAN D'ORGON US 2	J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 4

POULE 15		POULE 16		POULE 17		POULE 18	
A	CADEROUSSE US 2	A	ALTHEN SC 1	A	BOULBON ES 1	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	CAMARET AS 3	B	MONTEUX O. 4	B	CO CABANNAIS 1	B	CALAVON FC 4
C	COMTAT VENAISIN 2	C	VELLERON SO 3	C	CHATEAURENARD FA 3	C	CAUMONT F.C 1
D	JONQUIERES SC 3	D	ST DIDIER US 2	D	FC ST ETIENNE GRES 2	D	CADENET LUBERON 1
E	SARRIANS COM 1	E	SORGUES ESP. 3	E	GRAVESON ENT 1	E	PERTUIS USR 2
F	VAISON O. 2	F	ENTRAIGUES FC 2	F	ST ETIENNE GRES F.C 1	F	TOUR AIGUES US 3
G	ST ROMAIN O. 1	G	LE PONTET US 4	G	ST JEAN GRES FONTV. 3	G	VILLELAURE SOC 1
H	E.AUBUNE 2	H	ST SAT AVIGNON US 2	H	AC AVIGNON 4	H	CHEVAL BLANC FC 2
I	VAISON O. 1	I	VILLENEUVE FC 4	I	AVIGNON CFC 4	I	MOLLEGES FC 2

Suite POULE 15		Suite POULE 16		Suite POULE 17		Suite POULE 18	
J	PIOLENC AS 2	J	VENTOUX SUD FC 4	J	MOURIES ENT 2	J	SUD LUBERON 3
K	MORIERES ACS 3	K	SORGUES ESP. 4	K		K	
L		L	BEDARRIDES AS 1	L		L	

CATEGORIE U8-U9

Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	19/1	
29/9		26/1	Plateau 6
6/10	Plateau 1 chez A	2/2	
13/10		9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	Plateau 7
10/11	Plateau 2 chez B	9/3	
17/11		16/3	Plateau 8
24/11	Plateau 3 chez C	23/3	
1/12		30/3	Plateau 9
8/12	Plateau 4 chez D	6/4	
15/12		13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	Plateau 10
5/1		4/5	
12/1	Plateau 5 chez E	11/5	Journée Nationale des Débutants

POULES U8/U9

POULE 1

A	VALREAS US 1
B	VISAN JS 1
C	BOSQUETAINE US 1
D	VAISON O. 1
E	AUTRE PROVENCE U.S 1
F	VISAN JS 2
G	VAISON O. 2
H	VISAN JS 3
I	R.C PROVENCE 3
J	R.C PROVENCE 4
K	AUTRE PROVENCE U.S 2

POULE 2

A	CADEROUSSE US 1
B	JONQUIERES SC 1
C	VEDENE AC 3
D	BEDARRIDES AS 1
E	E.AUBUNE 2
F	JONQUIERES SC 2
G	BEDARRIDES AS 2
H	VEDENE AC 4
I	JONQUIERES SC 3
J	E.AUBUNE 3

POULE 3

A	R.C PROVENCE 1
B	PIOLENC AS 1
C	BOLLENE RCB 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	R.C PROVENCE 2
F	PIOLENC AS 2
G	BOLLENE RCB 2
H	PIOLENC AS 3
I	BOLLENE RCB 3
J	

POULE 4

A	MALAUCENE RG 1
B	CAROMB SC 1
C	SARRIANS COM 2
D	CARPENTRAS F.C. 2
E	ALTHEN SC 1

POULE 5

A	TARASCON FC 1
B	GRAVESON ENT 1
C	ROGNONAS SC 1
D	
E	BOULBON ES 1

POULE 6

A	MONTFAVET SC 1
B	ST SAT AVIGNON US 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	MONTFAVET SC 2
E	ST SAT AVIGNON US 2

Suite POULE 4	
F	ENTRAIGUES FC 1
G	SARRIANS COM 3
H	CARPENTRAS F.C. 3
I	ENTRAIGUES FC 2
J	MALAUCENE RG 2

Suite POULE 5	
F	TARASCON FC 2
G	BOULBON ES 2
H	TARASCON FC 3
I	
J	

Suite POULE 6	
F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	AVIGNON OUEST F.C 3
H	LES ANGLES EMAF 1
I	LES ANGLES EMAF 2
J	ST SAT AVIGNON US 3

POULE 7	
A	PLAN D'ORGON 1
B	C. O. CABANNAIS 1
C	ST ANDIOL O. 1
D	CHEVAL BLANC FC 1
E	MOLLEGES FC 1
F	PLAN D'ORGON 2
G	C. O. CABANNAIS 2
H	CHEVAL BLANC FC 2
I	PLAN D'ORGON 3
J	ST ANDIOL O. 2
K	CHEVAL BLANC FC 3
L	C. O. CABANNAIS 3

POULE 8	
A	ST JEAN GRES FONTV. 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ESVB 1
D	VAL DURANCE FA 1
E	MOURIES ENT. 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	AUREILLE FC 2
H	MAUSSANE ESVB 2
I	VAL DURANCE FA 2
J	MOURIES ENT. 2

POULE 9	
A	LES VIGNERES FC 1
B	LE THOR U.S 1
C	CAUMONT F.C 1
D	
E	CAUMONT F.C 2
F	LE THOR U.S 2
G	
H	
I	
J	

POULE 10	
A	PAYS D'APT 1
B	GORDES ESP. 1
C	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1
D	GOULT ROUSSILLON 1
E	PAYS D'APT 2
F	GOULT ROUSSILLON 2
G	PAYS D'APT 3
H	BONNIEUX LACOSTE ASJ 2
I	
J	

POULE 11	
A	ET.S.CUCURON 1
B	VILLELAURE SOC 1
C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	OPPEDE MAUBEC 1
F	FOOTBALL CADENET LUB 2
G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	VILLELAURE SOC 2
I	
J	

POULE U9

POULE 12	
A	MONDRAGON MORNAS 1
B	LAPALUD US 1
C	COMTAT VENAISSIN JS 1
D	CAMARET AS 1
E	MONDRAGON MORNAS 2
F	LAPALUD US 2
G	COMTAT VENAISSIN JS 2
H	CAMARET AS 2
I	
J	

POULE 13	
A	COURTHEZON SC 1
B	ORANGE FC 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	SARRIANS COM 1
F	E.AUBUNE 1
G	ORANGE FC 2
H	DENTELLES FC 2
I	ORANGE GRES US 2
J	

POULE 14	
A	PERNES ESP 1
B	MONTEUX O. 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	VEDENE AC 1
E	PERNES ESP 2
F	MONTEUX O. 2
G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	VEDENE AC 2
I	MONTEUX O. 3
J	VENTOUX SUD FC M/B 3

POULE 15	
A	CARPENTRAS F.C. 1
B	PERNES ESP 3
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 4
E	MORIERES ACS 1
F	MORIERES ACS 2
G	ISLE BC 3
H	
I	
J	

POULE 16	
A	VILLENEUVE FC 1
B	AVENIR CLUB AVIGNON 1
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	VILLENEUVE FC 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	LE PONTET US 3
J	SORGUES ESP 3

POULE 17	
A	AVIGNON CFC 1
B	AVIGNON US 1
C	AVIGNON CFC 2
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	AVIGNON US 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 4
G	AVIGNON CFC 3
H	LES ANGLES EMAF 3
I	
J	

POULE 18	
A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	ST REMY AS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	BARBENTANE O. 2
G	MAILLANE SDE 2
H	NOVES O. 2
I	ST REMY AS 2
J	EYRAGUES O. 1

POULE 19	
A	CALAVON FC 1
B	ISLE BC 1
C	GADAGNE SC 1
D	VELLERON SO 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	ISLE BC 2
H	VELLERON SO 2
I	CALAVON FC 3
J	CAVAILLON ARC 2

POULE 20	
A	PERTUIS USR 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 3
F	TOUR AIGUES US 3
G	
H	
I	
J	

POULES U8

POULE 21		POULE 22		POULE 23	
A	LAPALUD US 3	A	ORANGE GRES US 3	A	MALAUCENE RG 2
B	MONDRAGON MORNAS 3	B	COURTHEZON SC 2	B	VENTOUX SUD FC M/B 4
C	CAMARET AS 3	C	DENTELLES FC 3	C	PERNES ESP 5
D	ORANGE FC 3	D	MONTEUX O. 4	D	ST DIDIER US 2
E	LAPALUD US 4	E	ORANGE GRES US 4	E	VENTOUX SUD FC M/B 5
F	MONDRAGON MORNAS 4	F	COURTHEZON SC 3	F	PERNES ESP 6
G	CAMARET AS 4	G	DENTELLES FC 4	G	ST DIDIER US 3
H		H	MONTEUX O. 5	H	VENTOUX SUD FC M/B 6
I		I	MONTEUX O. 6	I	
J		J		J	

POULE 24		POULE 25		POULE 26	
A	AVENIR CLUB AVIGNON 5	A	AVIGNON US 3	A	BARBENTANE O. 3
B	VILLENEUVE FC 3	B	AVIGNON CFC 4	B	MAILLANE SDE 3
C	SORGUES ESP 4	C	AVENIR CLUB AVIGNON 7	C	NOVES O. 3
D	LE PONTET US 4	D	MORIERES ACS 3	D	ST REMY AS 3
E	AVENIR CLUB AVIGNON 6	E	AVIGNON CFC 5	E	CHATEAURENARD FA 2
F	VILLENEUVE FC 4	F	AVENIR CLUB AVIGNON 8	F	BARBENTANE O. 4
G	SORGUES ESP 5	G	AVIGNON US 4	G	MAILLANE SDE 4
H	LE PONTET US 5	H	AVIGNON CFC 6	H	NOVES O. 4
I	SORGUES ESP 6	I	MORIERES ACS 4	I	CHATEAURENARD FA 3
J		J		J	EYRAGUES O. 2

POULE 27		POULE 28	
A	VELLERON SO 3	A	TOUR AIGUES US 4
B	CALAVON FC 4	B	PERTUIS USR 2
C	ISLE BC 3	C	TOUR AIGUES US 5
D	CAUMONT F.C 3	D	PERTUIS USR 4
E	VELLERON SO 4	E	TOUR AIGUES US 6
F	ISLE BC 4	F	TOUR AIGUES US 7
G	CALAVON FC 5	G	
H	CALAVON FC 6	H	
I	CAVAILLON ARC 3	I	
J	CAVAILLON ARC 4	J	
K	FC CHEVAL BLANC 4		

CATEGORIE U6/U7

Calendrier Prévisionnel U6-U7

Saison 2018/2019

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
29/9	Rentrée du Foot	26/1	
6/10		2/2	Plateau 6
13/10	Plateau 1 chez A	9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	
10/11		9/3	Plateau 7
17/11	Plateau 2 chez B	16/3	
24/11		23/3	Plateau 8
1/12	Plateau 3 chez C	30/3	

8/12		6/4	Plateau 9
15/12	Plateau 4 chez D	13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	
5/1		4/5	Plateau 10
12/1		11/5	
19/1	Plateau 5 chez E	18/5	Journée Nationale des Débutants

POULES U7

POULE 1

A	CAMARET AS 1
B	COURTHEZON SC 1
C	JONQUIERES SC 1
D	LAPALUD US 1
E	BEDARRIDES AS 1
F	CAMARET AS 2
G	COURTHEZON SC 2
H	
I	
J	

POULE 2

A	MONTEUX O. 1
B	PERNES ESP 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	MALAUCENE RG 1
E	VEDENE AC 1
F	MONTEUX O. 2
G	PERNES ESP 2
H	VENTOUX SUD FC M/B 2
I	MONTEUX O. 3
J	VEDENE AC 2

POULE 3

A	AVENIR CLUB AVIGNON 1
B	AVIGNON CFC 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	
E	
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	AVIGNON CFC 2
H	AVIGNON OUEST F.C 2
I	
J	

POULE 4

A	
B	CAUMONT F.C 1
C	ISLE BC 1
D	CALAVON FC 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	CAVAILLON ARC 2
H	ISLE BC 2
I	
J	

POULE 5

A	TOUR AIGUES US 1
B	PERTUIS USR 1
C	
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 2
F	TOUR AIGUES US 3
G	
H	
I	
J	

POULE 6

A	MORIERES ACS 1
B	
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	MORIERES ACS 2
F	
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	SORGUES ESP 3
J	

POULES U6

POULE 7

A	LAPALUD US 3
B	CAMARET AS 3
C	
D	JONQUIERES SC 2
E	LAPALUD US 2
F	CAMARET AS 4
G	
H	
I	
J	

POULE 8

A	PERNES ESP 3
B	BEDARRIDES AS 2
C	SORGUES ESP 4
D	MORIERES ACS 3
E	LE PONTET US 3
F	SORGUES ESP 5
G	MORIERES ACS 4
H	LE PONTET US 4
I	
J	

POULE 9

A	BARBENTANE O. 2
B	AVENIR CLUB AVIGNON 3
C	
D	
E	AVIGNON CFC 3
F	BARBENTANE O. 3
G	AVIGNON CFC 4
H	
I	
J	

POULE 10

A	CAVAILLON ARC 3
B	CALAVON FC 3
C	CAUMONT F.C 2
D	
E	CALAVON FC 4
F	ISLE BC 3
G	
H	
I	
J	

POULE 11

A	PERTUIS USR 3
B	
C	TOUR AIGUES US 4
D	PERTUIS USR 4
E	TOUR AIGUES US 5
F	TOUR AIGUES US 6
G	
H	
I	
J	

POULES U6/U7

POULE 12

A	NYONS FC 1
B	SAHUNE AS 1
C	VAISON O. 1
D	VALREAS US 1
E	VISAN JS 1
F	AUTRE PROVENCE U.S 1
G	VAISON O. 2
H	
I	
J	

POULE 13

A	BOLLENE RCB 1
B	COMTAT VENAISSIN JS 1
C	R.C PROVENCE 1
D	GJ MONDRAGON MORNAS 1
E	PIOLENC AS 1
F	BOLLENE RCB 2
G	R.C PROVENCE 2
H	GJ MONDRAGON MORNAS 2
I	PIOLENC AS 2
J	

POULE 14

A	ORANGE FC 1
B	CADEROUSSE US 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	JONQUIERES SC 3
F	ORANGE FC 2
G	ORANGE GRES US 2
H	ORANGE GRES US 3
I	CADEROUSSE US 2
J	CADEROUSSE US 3

POULE 15

A	CAROMB SC 1
B	E.AUBUNE 1
C	SARRIANS COM 1
D	CARPENTRAS F.C. 1
E	ST DIDIER US 1
F	E.AUBUNE 2
G	CARPENTRAS F.C. 2
H	MALAUCENE RG 2
I	
J	

POULE 16

A	LES ANGLAIS EMAF 1
B	AVIGNON US 1
C	MONTFAVET SC 1
D	VILLENEUVE FC 1
E	U.S BARTHELASSE 1
F	LES ANGLAIS EMAF 2
G	AVIGNON US 2
H	VILLENEUVE FC 2
I	AVIGNON US 3
J	MONTFAVET SC 2

POULE 17

A	ENTRAIGUES FC 2
B	VELLERON SO 1
C	ENTRAIGUES FC 1
D	ALTHEN SC 1
E	ST SAT AVIGNON US 1
F	GADAGNE SC 1
G	GADAGNE SC 2
H	LE THOR U.S 1
I	LE THOR U.S 2
J	

POULE 18

A	MOURIES ENT 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ES 1
D	ST JEAN GRES FONTV. 4
E	
F	MOURIES ENT 2
G	ST JEAN GRES FONTV. 5
H	
I	
J	

POULE 19

A	TARASCON FC 1
B	ST JEAN GRES FONTV. 1
C	ST REMY AS 1
D	MAILLANE SDE 1
E	TARASCON FC 2
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	ST JEAN GRES FONTV. 3
H	ST REMY AS 2
I	
J	

POULE 20

A	CHEVAL BLANC FC 1
B	PLAN D'ORGON 1
C	MOLLEGES FC 1
D	ST ANDIOL O. 1
E	C. O . CABANNAIS 1
F	CHEVAL BLANC FC 2
G	PLAN D'ORGON 2
H	C. O . CABANNAIS 2
I	CHEVAL BLANC FC 3
J	EYGALIERES US 1

POULE 21

A	AV.GOULT ROUSSILLON 1
B	SUD LUBERON ENT. S. 1
C	CUCURON ES 1
D	VILLELAURE SOC 1
E	PAYS D'APT 1
F	SUD LUBERON ENT. S. 2
G	
H	
I	
J	

POULE 22

A	CHATEAURENARD FA 1
B	EYRAGUES O. 1
C	ROGNONAS SC 1
D	GRAVESON ENT 1
E	NOVES O. 1
F	CHATEAURENARD FA 2
G	CHATEAURENARD FA 3
H	GRAVESON ENT 2
I	GRAVESON ENT 3
J	NOVES O. 2
K	BARBENTANE O. 1

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

**Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB**

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL
Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» → «Formations de cadres» → «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l'attestation complète du certificat demandé). Ex : Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...			
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.			

PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COÛT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
1er Novembre 2018	25 euros ½ Pension	Module U7 1 jour		Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	Module U7 Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District
26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	CFF2 2x2 jours	Secteur centre et nord	Module U9 Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	Module U9 Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	Module Animatrice	Carpentras	Module U11 Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	CFF1 4 jours	District Grand Vaucluse	CFF1 Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 x 2 jours	Secteur centre et nord	Module U13 Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	Module U7		Module U15 Catégorie : U15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U13 2 jours	Secteur sud	CFF2 Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U15 2 jours	Secteur sud	CFF3 Catégories : U17.U19 à Séniors	Cliquez Onglet FORMATION Puis Inscriptions Choisir ensuite la formule désirée : -Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U9 2 jours	Secteur sud		
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U11 2 jours	Secteur sud		
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 X 2 jours	Secteur sud		Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	CFF2 2 x 2 jours	Secteur centre		

				Être en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
--	--	--	--	--	--

Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison. Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL*	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'[Evaluation](#), l'[Observation](#), la [Détection](#), le [Perfectionnement](#) et la [Sélection](#) pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(es), de tous(tes) les jeunes joueurs(es),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau ...*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles

- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.

- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation ...), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARCONS (U13-U14)

OPERATION DE DÉTECTIONS GARCONS (U15-U16)

Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase	3 ^{ème} Phase
U13 12 ans & Pôle Espoirs	<u>Détection dans les clubs</u> <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019 Stage 22/23 Février 2019 <u>2^{ème} rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019 <u>Stage Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase	3 ^{ème} Phase
U14 13 ans	<u>Détection dans les clubs</u> <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1) <u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019 <u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019 <u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019 <u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase	3 ^{ème} Phase
U15 14 ans	<u>Détection dans les clubs</u> <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018 <u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018 <u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019 <u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019 <u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019

		<u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018	<u>Matches amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019 Avenir : 16 au 19 Avril 2019
U16 15 ans	<u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs <i>Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018 <u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Matches amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> Du 19 au 21 Février 2019

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL »
Evaluation, observation sur la catégorie U14 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste des joueurs (**nés en 2005**) convoqués dans la catégorie U14 pour un Centre de Perfectionnement le :

LUNDI 22 OCTOBRE 2018
Stade St Hilaire à MONTEUX de 14h00 à 17h00.

Ces joueurs connus sont issus du dernier rassemblement au niveau départemental U13 de la saison précédente (sans les joueurs convoqués au CPS ligue et ceux ayant intégrés le Pôle Espoir).

Seront convoqués ensuite pour un prochain rassemblement U14 les joueurs proposés par les clubs.

RDV 14h00 sur site de MONTEUX Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif, protèges tibias, d'une gourde individuelle	
<u>US PONTET</u> AURELIO Alessio- GB COMBE Mathys CUENCA Sasha REZIGUI Madani ZOUGARI Hicham ZARAA SAMAD –GB LUONGO Dimitri <u>FC DENTELLES</u> HENRI Pierre REYNAUD Anass CHAUMARD Alexis PAGANO Quentin ROUX Léo <u>FC ORANGE</u> DIF Mounir EL AROUCH Rayan <u>AS PIOLENC</u> EL YOUSOUFI Antoine <u>ST DIDIER</u> KADDOURI Djibril	<u>O.MONTEUX</u> BOURA Yannick TOME MESTRE Kilian EL KALAI Bilel SINIEN Loan BERGERON Paul –GB BODECHA Noham SALIH Yanis RICCARDI Lorenzo <u>AC VEDENE</u> ES SAOUDI Amine BELKADI Sofiane GONZALES Sofiane –GB MARRE Lilian EL GOURARI Sofiane VEYRIER Antonin <u>FC CARPENTRAS</u> ABDELKHALAF Younes

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueurs.**
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » Evaluation, observation sur la catégorie U14 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste des joueurs (**nés en 2005**) convoqués dans la catégorie U14 pour un Centre de Perfectionnement le :

MARDI 23 OCTOBRE 2018
Stade de PLAN D'ORGON de 14h00 à 17h00.

Ces joueurs connus sont issus du dernier rassemblement au niveau départemental U13 de la saison précédente (sans les joueurs convoqués au CPS ligue et ceux ayant intégrés le Pôle Espoir).

Seront convoqués ensuite pour un prochain rassemblement U14 les joueurs proposés par les clubs.

RDV 14h00 sur site de PLAN D'ORGON Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif, protèges tibias, une gourde individuelle	
<u>AC AVIGNON</u> CAVAGNA Flavio FARS Youssef FOURNET Théo –GB KRELIL Mohamed CARLE Matéo AUDET Adrian SAHBY Fahd MISSIPO Freddy THOUMY Lorenzo –GB SALVAGGIO Paul ROCHE Yanis BOTELLA Dimitri SAN JULLIAN Mael AFROUM Abderaman DANOOT Tony ABDOURABBIH Waddie <u>FA CHATEAURENARD</u> TOUATI Kylian -GB <u>OUEST AVIGNON</u> JEBBARI Ahcrafe <u>FC CALAVON</u> DEMANGEON Antonin PAGNETTI Maxime BUICHON LIECHTI Hugo	<u>AS ST REMY</u> CADEAU Chris RABAUD Roman PENALVER Kilian BERTIN Romain <u>FC VILLENEUVE</u> MARRE Aurélian SOUMAILA Samuel SIDHOUM Dylan <u>EMAF LES ANGLÉS</u> MOTASSIM Zakarya <u>ARC CAVAILLON</u> BONNEFOND Léo BELTRAMO Mathys <u>ENT SUD LUBERON</u> ROYERE Dorian <u>PAYS D'APT</u> BOUAISS Ayoub GARDON Théo <u>O.MONTEUX</u> BRUNET Louca-GB

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueurs.**
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » Evaluation et observation sur la catégorie U15 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste des joueurs convoqués dans la catégorie U15 pour un rassemblement au niveau départemental :

MERCREDI 24 OCTOBRE 2018 de 14h00 à 17h00,
Site de GADAGNE.

Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif et d'une gourde individuelle

RDV à 14h00 au stade LA GALERE à GADAGNE Joueurs nés en 2004		
<u>AC VEDENE</u> AGUILAR Samuel MORETTI Hadrien KARKRI Sofiane MARRE Esteban EL MARDI hazedine FOUCRIER Lorenzo GALLEY Luca	<u>US LE PONTET</u> BEKHTI Mathys PEYRON Alex BACH Gian JHILAL Ayoub CHBOUK Hassan - GB MOUSTAHID Wassim JARDI Yasser	<u>AC AVIGNON</u> SINARD Quentin PASCAL Noah ACHOUR Wassim GARCIA Riad DEVERGNE Tom LABRIKI Anass- GB DAHAK Amine EL HASSANI Samir

JEAN Gauthier <u>O.MONTEUX</u> SERRIES Colin SERRIES Tom ITIER Tino EL YAKOUBI Ebrahim CLARETON Samy DOUMBIA Mohamed <u>US GRES ORANGE</u> EL FIGHA AYOUB MORENO Hugo <u>SC COURTHEZON</u> GUYONNET Noah	LUONGO Samuel OZTURK Erden RAZAFIMAHASAHY Jordan MEDJELLECK Kelyan <u>AS ST REMY</u> BENMALEM Yanis <u>AS CAMARET</u> CARON Noah <u>BC ISLE</u> VERGEL Yoni <u>FC CARPENTRAS</u> FARISSI Brahim EL YAAGOUBI Zackaria	BRICHET Alban ADJEDJE Jean de dieu DJOUAHIR Enzo <u>FC TARASCON</u> DOHAJ Ilias CARRARA Ilan <u>ARC CAVAILLON</u> SEBBAN PIVIN Nathan –GB OUKESSOU Ayoub <u>SO VELLERON</u> NERDEUX Lorenzo
---	--	--

CALENDRIER PREVISIONNEL

	1^{ère} phase	2^{ème} phase	3^{ème} phase
	<u>Détection dans les clubs</u>	<u>Détection / Observation District</u> (convocation District)	<u>Observation Ligue</u>
	<i>Retour fiche au District avant le 14 Sept. 2018</i>	03 Octobre 2018 (Gpe U14 n -1) 10 Octobre 2017 17 Octobre 2017	05 décembre 2018 vs Provence
	<i>Propositions clubs et listing connus saison précédente</i>	<u>Stage Départemental</u> 29-30-31 oct 2018	<u>Journées Ligue</u> 05 Janvier 2019 02 Février 2019
U15 14 ans (2004) Rassemblement Interdistricts		<u>Match amical (à confirmer)</u> 7 Novembre 2018 21 Novembre 2018	<u>Stage élite/avenir</u> 12 au 14 février 2019 19 au 21 février 2019
			<u>Matchs amicaux : élite/avenir</u> 13 et 27 Mars 2019
			<u>Rassemblement Inter Ligue U15</u> 16 au 19 Avril 2019

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueurs**.
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
U13 Filles (2006)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
U14 Filles (2005)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 <u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 16 au 19 Avril 2019

OPÉRATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 FILLES (nées en 2004) Évaluation et Détection

Un stage de perfectionnement aura lieu les **Mardi 30 Octobre (toute la journée) et Mercredi 31 Octobre (après-midi)** regroupant les joueuses issues des clubs du District.

Lieu du stage :

Complexe de la Souvine – Route de Bel Air - Montfavet (derrière Auchan Mistral 7).

Le repas du mardi midi est pris en charge par le district.

Les joueuses doivent être munies de leur équipement sportif, d'une gourde individuelle, de l'autorisation parentale et du règlement intérieur.

Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente.	
<p><u>US CADEROUSSE</u> ARNOUX Margot</p> <p><u>FCF MONTEUX</u> HADJADJI Sheryne HENRIQUEL Hylona (GB) RAHHAT Sarah SILVANO Juliette</p> <p><u>JS COMTAT VENAISSIN</u> MANIFACIER Manon</p> <p><u>FC MOLLEGES</u> PINGUET Alyssa</p> <p><u>SC COURTHEZON</u> BERTHELET Alicia GIRIN Bertille FARENG Fany</p>	<p><u>VENTOUX SUD FC</u> BOUISSON Camille</p> <p><u>AC AVIGNON</u> LAADISSI Hanae PLAUCHUT Morgane JUSTON Océane JUSTON Marine (GB)</p> <p><u>USR PERTUIS</u> BARLES Manon</p> <p><u>VAISON FF</u> GUIDICELLI SENDRA Carla</p> <p><u>US TOUR AIGUES</u> PERRIN Paola (GB)</p>

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 11 Octobre 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, BERTHELOT, CAZEAUX.

Excusé(s) : MM. STORCK, LECHELLIER, CORBIERE.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

CORRESPONDANCE(S)

ALTHEN DES PALUDS : Rapport sur l'état du vestiaire Arbitre.

VALREAS : Délibération du Conseil Municipal pour le changement de dénomination du stade du LEP par André BAUJARD.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

VACQUEYRAS : Demande de travaux pour classement du stade Arcusi.

LIGUE :

- ✓ Délibération du Conseil Municipal pour le changement de dénomination du stade du LEP par André BAUJARD de VALREAS et demande de classement de ce stade.
- ✓ Demande de classement du stade Badaffier 2 de SORGUES.

EYGALIERES : Rendez-vous pour le classement du stade Briegne le Mercredi 17/10 à 16h00.

LES TAILLADES : Demande de changement de dénomination du stade municipal.

A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

Le club de MAILLANE SDE recherche des JOUEURS U12/U13

Le club de MAILLANE SDE recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, contacter **RICARD Thierry** au **06-29-35-11-38.**

Le 05/10/2018